

RAPPORT TRIENNAL 2012-2015

1. Statuts de l'association :

Composée de 12 membres lors de l'octroi du statut de « Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles », la Coordination des Associations de Seniors (CAS) compte actuellement 11 membres, la Confédération des Seniors Socialistes (C2S) ayant démissionné en février 2014 suite à des difficultés relationnelles. Des contacts ont été pris avec la C2S et le secrétaire général du PS en vue de la réintégration de cette association au sein de la CAS.

La CAS a également l'intention de contacter la branche des aînés du MR.

Diverses modifications ont été apportées aux statuts et publiées au Moniteur Belge (**voir annexe**)

2. Evaluation des contacts de l'association :

Une série de contacts ont été établis au nom de la CAS entre 2012 et 2015.

Beaucoup sont abordés dans les points suivants, par exemple avec la Région Wallonne, la Province de Namur, les bibliothèques publiques de Bruxelles, ... outre diverses interventions et/ou participations à d'autres occasions comme les conférences VADA et de nombreuses interventions au sein des CCCA.

3. Evaluation des avis remis aux autorités :

Aucune demande spécifique d'avis n'a été formulée par les autorités politiques.

Cependant, la CAS a, de sa propre initiative, établi et remis les documents suivants :

- Mémoire de la CAS - Septembre 2014 (**voir annexe**) ;
- Courrier à Monsieur le Ministre Di Antonio (RW) afin de s'assurer que les tarifs des TEC n'augmenteront pas pour les seniors (**voir annexe**) ;
- Communiqué de presse relatif à l'augmentation des tarifs seniors pour les transports publics (**voir annexe**) ;

- Invitations proposant une intervention au colloque de la CAS organisé le 15 Avril 2013 sur les CCCA bruxellois. Invitations adressées à :
 - Monsieur le Ministre MADRANE,
 - Aux 19 Collège Communaux de la région bruxelloise,
 - Aux CCCA existants.

Une farde reprenant les documents présentés lors du colloque a été mise à disposition sur place.
- Invitations proposant une intervention au colloque pour les 10 ans de la CAS organisé le 21 novembre 2014. Invitations adressées à :
 - Monsieur JADOT,
 - Monsieur BOUSMANS,
 - Monsieur le Ministre FURLAN,
 - Madame la Ministre MILQUET,
 - Madame la Ministre FREMAULT,
 - Monsieur le Ministre PREVOT,
 - Monsieur le Ministre SMET,
 - Monsieur le Ministre BACQUELAINE.

4. Observations générales sur les intérêts et les difficultés des seniors en Communauté Française et leur participation à la vie publique :

Voir le Mémoire de la CAS (**en annexe**)

5. Observations par rapport au plan d'action initialement prévu :

Nous reprenons dans cette partie, d'une part des extraits du texte de la convention qui lie la FWB et la CAS, d'autre part le plan d'action détaillé introduit par la CAS lors de sa demande de reconnaissance comme Commission des Seniors de la FWB. Nous en reprenons les différents points ci-après pour détailler le chemin parcouru, les résultats engrangés et les difficultés rencontrées.

Les textes originaux sont repris en caractère droit et les observations en italique.

5.1. Le texte de la convention

- a) Emettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des

projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société;

Bien qu'aucune demande ne soit venue du Gouvernement, la CAS a d'initiative publié son Mémoire, réalisé suite à plusieurs réunions impliquant des seniors des différentes organisations.

Par ailleurs, la CAS a été invitée par le cabinet du Ministre Prévôt à participer avec d'autres acteurs concernés par la question du vieillissement (mutuelles, soins à domicile, aidants proches, etc.) à une réflexion de longue durée sur l'avenir des seniors en Wallonie. Le secrétaire de la CAS a participé en 2015 à deux réunions de travail pour y porter les positions des membres de la Coordination. Cette réflexion se poursuivra dès septembre 2015 et a pour objectifs de permettre aux responsables de la RW de mieux appréhender les questions liées au vieillissement ainsi que les réponses déjà proposées, parfois disparates.

- b) Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors;

La CAS a organisé un colloque sur les CCCA bruxellois (un colloque sur les CCCA wallons avait été organisé le 25 mars 2011) : ce colloque a été consacré à la présentation de l'étude menée par Mme Sylvie Carbonnelle (ULB) sur les CCCA bruxellois ainsi qu'aux présentations de différents CCCA. (Voir programme en annexe 3).

Un second colloque a été organisé à l'occasion des 10 ans de la CAS durant lequel les productions des différentes commissions ont été présentées (voir programme en annexe 4)

La gestion du site de la CAS (www.cas-seniors.be) nous a causé quelques difficultés et nous n'avons pas pu le développer. Un nouveau site a été développé avec l'aide d'un consultant. Il est actuellement en phase de mise à jour des données et il devrait être mis en ligne sous peu.

La mise en place de référents de la CAS pour les CCCA de chaque province a permis de faire des interventions directement au sein des CCCA, notamment sur demande, afin de les aider à recadrer leurs objectifs sur base des études menées sur les CCCA.

- c) Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française;

Le Colloque, les différentes réunions (Bureau, CA, AG et commissions) et le secrétariat administratif permettent de transmettre les informations au sein des membres de la CAS et au public.

Par ailleurs le nouveau site de la CAS permettra également des échanges entre ses membres par le biais de l'espace privé de celui-ci.

- d) Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

Les demandes d'intervention de la CAS, surtout au sein des CCCA, montrent la reconnaissance de la CAS en tant que référence dans le domaine.

Par ailleurs, la CAS a également été conviée à de nombreux évènements en tant qu'organe représentatif des seniors, notamment dans le cadre des VADA, des appels à projet intergénérationnels de la Province de Namur pour les CCCA où la CAS a été membre du jury, du colloque des bibliothèques publiques de la Région bruxelloise, etc.

5.2. Le plan d'action

Nous nous référons au plan d'action qui a été élaboré lors de la candidature de la CAS comme Commission des Seniors de la FWB et en reprenons les différents points avec les commentaires sur les réalisations.

OG1 Professionnalisation de la structure

OS11 : Réorganiser les instances et redistribuer les responsabilités

*En date du 16 décembre 2013, faisant suite à de nombreux problèmes de personnes, une AG extraordinaire a dissout le Bureau exécutif afin de procéder à de nouvelles élections en vue d'assurer un fonctionnement optimal en 2014. La situation a été explicitée dans notre rapport d'activités 2014 (**voir annexe**).*

OP111 : Restructurer le bureau exécutif.

Le Bureau exécutif a été restructuré lors du ÇA du 16.12.2013, suite à l'AG extraordinaire. Sont ainsi élus au sein du Bureau :

- *Présidence : Josette Neunez (ainés du MOC)*
- *Vice-Présidence : Dominique Blondeel (Senoah asbl)*
- *Trésorerie : Anne-Marie Balthasart (ainés d'Ecolo)*
- *Vice-Trésorerie : Sylvain Etchegaray (Ligue Libérale des Pensionnés)*
- *Secrétariat : François Verhulst (Courants d'Agés asbl)*
- *Vice-Secrétariat : *** (Espace Seniors asbl)*

OP112 : Activer les sous-commissions de travail chargées de préparer les avis à remettre.

Les commissions se sont régulièrement réunies. Certaines sont plus avancées que d'autres, pour différentes raisons (intérêt plus marqué pour certaines thématiques, disponibilité des animateurs et des participants, ...).

*La Commission « Citoyenneté » a produit une longue réflexion qui fait l'objet d'un document intermédiaire (**voir annexe**).*

La commission « Lieux de vie » et la Commission « Pension et revenus » ont présenté une première réflexion lors du colloque en novembre 2014.

La commission « Mobilité » s'est réunie plusieurs fois en 2015 et compte produire un rapport avant la fin 2015.

La Commission « Nouvelles Technologies » (NTIC), postposée en 2014, devrait être lancée au cours du troisième trimestre 2015.

OS12 : Engager un permanent (si subvention)

La CAS a pu engager une secrétaire à mi-temps grâce aux subsides APE de la Région Wallonne à partir du 15 novembre 2013.

OP121 : Etablir une description de fonction.

*Un descriptif de fonction a été établi pour la secrétaire administrative ainsi que pour le webmaster afin de clarifier leurs tâches (**voir annexe**)*

OP122 : Monter un dossier de demande de subvention points APE.

*Une demande de points APE pour subsidier l'emploi d'une secrétaire à mi-temps a été introduite et a reçu une suite favorable (voir dossier et décisions en **annexe**).*

OG2 Veille stratégique : expertise sur les projets relatifs aux seniors

OS21 : S'informer et analyser tout projet législatif ou réglementaire concernant les seniors.

Le Bureau se réunit régulièrement et prépare les interventions et réactions lors de toute publication concernant les seniors. L'objectif de suivi des projets législatifs et réglementaires n'a pas été poursuivi comme il l'aurait dû, d'une part à cause des difficultés de fonctionnement rencontrées par la CAS, d'autre part parce que les changements institutionnels ont été nombreux (élections fédérales et régionales, transferts de compétences, etc.). Le Bureau a en effet consacré la majeure partie de ses réunions à restructurer l'organisation : assainissement des comptes, résolution de conflits inter-personnels, récupération du contrôle du site internet, révision des statuts, élaboration d'un ROI, ... Le recrutement d'une secrétaire administrative a également pris beaucoup de temps (400 candidatures pour une seule annonce postée sur le site du Forem à Charleroi).

OP211 : Désigner un responsable de la veille stratégique

Nous avons décidé de travailler avec le Bureau dans son entièreté mais il serait sans doute plus judicieux à l'avenir de désigner une seule personne pour centraliser les informations.

OP212 : Informer les membres de la Commission de tout projet concernant les seniors

Toute information traitée par le Bureau est à nouveau abordée lors des Conseils d'Administration afin d'informer les administrateurs, chargés à leur tour de faire suivre l'information dans leurs organisations.

Nous allons progressivement mettre en place un système d'information directe vers les secrétariats des organisations membres pour celles qui le souhaitent

OP213 : Analyser les projets en commissions.

Le Bureau se charge de la préparation de la réflexion et le sujet est présenté et analysé par le CA. Certains membres de la CAS étant membres du Conseil Consultatif Fédéral des Aînés, les informations et recommandations sont transmises par le biais de ceux-ci.

OS22 : Prendre position sur les projets

La CAS a établi son Mémoire courant 2014 et pris position sur les points suivants :

- Revenus
- Citoyenneté
- Santé
- Lieux de vie

OP221 : Elaborer des positions écrites sur chaque projet.

voir le Mémoire

OP222 : Extérioriser ces avis vers le monde politique.

Le Mémoire a été adressé largement aux représentants politiques dans le courant du mois de septembre 2014.

OG3 Information et Sensibilisation des seniors

OS31 : Créer et développer un réseau de personnes ressources.

Ce point n'a pas encore été honoré dans la mesure où d'autres points étaient, aux yeux de la CAS, prioritaires.

OP311 : Créer un réseau d'échanges d'informations avec les associations membres.

Le nouveau site de la CAS sera, à partir de septembre 2015, un lieu d'échange d'informations. De plus les Commissions sont également un réseau d'échanges, mais pas uniquement entre les membres compte tenu du fait que les membres des commissions ne sont pas nécessairement les représentants des organisations membres de la CAS aux instances de celle-ci. Ils sont envoyés par les organisations membres pour participer aux travaux des commissions.

OS32 : Développer des outils de communication performants à l'intention des seniors.

OP321 : Réactualiser le site.

Le site initial de la CAS avait été créé et était géré par une personne extérieure à la CAS. Suite aux conflits interpersonnels de 2013 et dans l'impossibilité de pouvoir retrouver un terrain d'entente, la CAS a décidé de mettre fin à la collaboration avec cette personne. Alors que le site appartenait

bien à la CAS, cette personne a refusé de donner à la CAS les codes d'accès, ce qui a figé le site. Après différentes tentatives de conciliation, infructueuses, la CAS a décidé de créer un nouveau site. Un appel d'offre a été lancé vers quatre fournisseurs et la décision a été prise en octobre 2014 de travailler avec Creative Quantic, qui avait déjà fourni la structure des sites de Senoah et de la LLP, membres de la CAS, à leur grande satisfaction. De plus, l'offre de cette société était la moins chère.

Le travail a donc commencé en fin 2014 : définition des fonctions à remplir, dessin de la structure, tests, introduction des informations, validation, etc.

OP322 : Elaborer une newsletter :

Ce projet n'a pas été une priorité. De plus, les problèmes liés au site n'ont pas permis d'aborder la question. A l'avenir, si les ressources humaines le permettent, ce projet sera abordé à nouveau.

OP323 : Réaliser des fiches-papier d'information

La CAS a créé une « boîte à outils » à destination des CCCA, sous forme digitale, disponible sur le site. La réalisation de fiches sur support papier s'avère coûteuse et les mises à jour plus difficiles. Nous avons opté pour une mise à disposition sur support numérique, téléchargeable.

OS33 : Développer un circuit de diffusion efficient.

La CAS communique essentiellement par échanges de mails, par le biais du secrétariat. Un projet de brochure de la Commission Citoyenneté est à l'étude pour fin 2015-début 2016.

OP331 : Analyser les circuits de diffusion de chaque organisation membre.

OP332 : Déterminer, suite à cette analyse, un (ou des) circuit(s) adéquat(s).

Ces deux projets n'ont pas encore été abordés. Il faudra les évaluer en fonction des demandes des membres et des ressources disponibles.

OS34 : Développer la CAS-Commission des seniors en l'élargissant à de nouvelles associations de seniors partageant ses objectifs et ses valeurs démocratiques

Les critères d'admission ont été revus dans le ROI afin de préciser les critères d'admission d'un nouveau membre au sein de la CAS (voir annexe)

Une discussion est en cours concernant l'invitation aux Aînés du MR.

OG4 Promotion de l'expression et de la participation active des seniors

OS41 : Faire connaître les principales revendications des seniors

La CAS a produit en 2014 un Memorandum qui reprend les principales revendications des Seniors.

OP411 : Interroger les associations membres afin de connaître ces revendications.

Le Mémoire a été rédigé avec l'aide de plusieurs membres de la CAS et a été revu et validé en CA, où siègent presque toutes les associations membres.

OP412 : Répercuter ces revendications vers les décideurs et les médias.

Le Mémoire a été envoyé en septembre 2014 aux pouvoirs publics fédéraux et régionaux et une copie a été envoyée aux principaux media belges.

OS42 : Etre un centre de référence en matière de CCCA.

La CAS est connue depuis longtemps comme un centre de référence pour les CCCA, principalement grâce aux contacts pris initialement par Christian Dhanis, aux études universitaires menées tant en Région Wallonne qu'en Région Bruxelloise, aux colloques organisés suite à ces études, aux contacts qui en ont découlé, aux informations disponibles sur le site, etc. Des communes qui projetaient de mettre en place un CCCA se sont adressées à la CAS pour obtenir les éléments cadre.

La CAS a désigné un référent pour chaque province de Wallonie et pour Bruxelles. Ceux-ci sont chargés d'intervenir au sein des CCCA en cas de demande et de faire remonter vers la CAS les questions rencontrées.

A Bruxelles, l'asbl Enéo, membre de la CAS, avec l'aide d'Arlette Crapez-Nisot (référente pour les CCCA bruxellois) et de François Verhulst (secrétaire du CA de la CAS), a entamé des réunions régulières pour identifier et soutenir les CCCA Bruxellois.

OP421 : Soutenir la création, la restructuration et la dynamisation des CCCA.

Une étude sur les CCCA Bruxellois a été organisée en 2012-2013 en collaboration avec l'ULB et présentée le 15 avril 2013.

OP422 : Informer les membres des CCCA sur les objectifs et bonnes pratiques.

Le nouveau site de la CAS sera étoffé au fur et à mesure pour faire connaître les CCCA, leurs réalisations, les « bonnes pratiques », etc.

OP423 : Former les membres des CCCA à la participation aux réunions, à la conduite de réunions, à la création de dossiers.

Un programme de formations avait été envisagé mais le manque de disponibilités n'avait pas permis de le mettre en œuvre. La CAS s'est alors orientée vers une collaboration avec les provinces pour collaborer avec elles pour remplir cet objectif (voir OP425 ci-dessous)

OP424 : Relayer les revendications des CCCA via la presse et le site.

Cet objectif sera possible à partir du moment où le site de la CAS sera opérationnel, que les différents CCCA réagiront et que la CAS pourra rassembler et synthétiser les principales revendications des CCCA.

OP425 : Intensifier la collaboration avec les Provinces afin d'atteindre l'objectif de participation active des seniors.

La province de Namur a pris l'initiative de proposer ces formations en fin 2015. La CAS est partenaire de la Province pour cette opération. La CAS relatera auprès des autres Provinces l'existence de ce programme de

formation et s'efforcera de permettre un partage des ressources à l'ensemble des CCCA de la Région Wallone et de Bruxelles.

OP426 : Elaborer une brochure sur les CCCA.

La Boite à outils a été créée et mise à disposition sur le site. Une brochure et une campagne de promotion des CCCA vers les différentes communes pourront être envisagées si les ressources - humaines et financières - le permettent

OG5 Visibilisation de la CAS-Commission des seniors de la FWB, de ses missions, de ses prises de positions...

OS51 : Se faire connaître de tout organe consultatif des seniors ou instance abordant fréquemment des problématiques essentielles dans la vie des seniors (niveau fédéral, Région wallonne, bruxelloise, communauté germanophone, Vlaamse Ouderenraad,...) ainsi que des gouvernements et parlements de la FWB, des Régions wallonne et Bruxelles-Capitale, de la Communauté germanophone.

OP 511 : Rencontrer chaque organe pour présenter les missions de la CAS-Commission des seniors de la FWB.

OP512 : Entretenir des contacts réguliers avec ces organes.

Les associations membres de la CAS sont souvent membres des organes consultatifs et elles peuvent ainsi faire le relais de la CAS au sein des différents organes. Du côté de la CAS, il faudrait rappeler et systématiser ce rôle de relais.

OS52 : Développer un département de communication.

OP521 : Désigner un responsable de communication CAS-Commission des seniors de la FWB.

La secrétaire administrative, en collaboration avec le Présidente et les membres du bureau, est chargée de la communication. Le site sert également de moyen de communication et de visibilité pour la CAS.

OP522 : Collaborer avec les responsables communication des organisations membres.

Il n'y a actuellement aucune formalisation dans cette démarche : tous les mandataires à la CAS sont censés transférer les échanges d'informations et les contenus des débats au sein de leur propre association.

OP523 : Entretenir les contacts avec les médias.

OS53 : Développer des outils de communication efficaces en vue de faire connaître la CAS-Commission des seniors de la FWB.

Un document provisoire a été créé afin de présenter brièvement la CAS dans l'attente de la création d'une brochure de présentation (projet fin 2015 ou début 2016)

OP 531 : Réaliser une plaquette de présentation de la CAS-Commission des seniors de la FWB.

OP 532 : Réaliser une vidéo.

Cette réalisation, assez coûteuse, doit être évaluée et ne pourra être réalisée que si une subvention spécifique peut être accordée.

6. Conclusions

Comme le détaillent les rapports d'activité 2012, 2013 et 2014 (**voir annexe**), la CAS a dû, en 2012 et 2013, aborder et traiter des problèmes de fonctionnement et de relations qui ont demandé beaucoup de temps et d'énergie.

Malgré ces difficultés et à travers elles, les membres de la CAS ont pu remplir une grande partie des objectifs proposés ou au moins entamer leur réalisation.

L'image de la CAS comme organe représentatif des seniors commence à bien se construire et les appels aux interventions le manifestent : les bibliothèques publiques bruxelloises, le cabinet de Mr le Ministre Prévot, la province de Namur ont fait spontanément appel à la CAS pour connaître l'avis des aînés. Ce travail doit continuer. Les structures de travail sont mises en place (voir entre autres les statuts et le ROI), le secrétariat administratif est efficace, les bonnes volontés ont été confortées.

La CAS est cependant confrontée à un problème de ressources humaines. A part le secrétariat administratif, les ressources apportées par les associations membres sont, en grande partie, des volontaires seniors qui ont, la plupart du temps, des engagements dans leurs propres associations et souvent dans plusieurs associations, en plus de charges familiales grand parentales et/ou d'aidants proches. Certaines associations ont délégué des membres salariés qui ont, eux aussi, leurs propres responsabilités dans leurs associations d'origine.

Il faut également signaler que, avec l'avancée en âge, les membres seniors volontaires voient leurs ressources propres diminuer en termes de santé, de résistance, de concentration, etc.

Il est intéressant de pouvoir compter sur les membres seniors qui apportent leurs connaissances, leurs expériences, leur sagesse et ils ont toute leur place dans le CA mais on ne peut pas ne compter que sur eux pour faire avancer tous les projets que la Coordination doit assurer.

Nous plaidons donc pour l'engagement d'une personne à mi-temps, chargée de projets, en collaboration avec la secrétaire administrative, et donc pour l'octroi de ressources financières qui permettraient cet engagement.

7. Plan d'action 2016-2018

Demande de renouvellement

A. Contexte

Après trois ans en tant que Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons procédé à une évaluation qui nous a permis de mettre en avant nos réalisations nos points forts et nos points faibles. Cette évaluation se trouve dans le rapport triennal 2012-2015.

L'ensemble des objectifs a été poursuivi bien que l'accent ait été mis sur la professionnalisation de la structure absolument indispensable pour pouvoir travailler avec efficacité. L'information, la sensibilisation et la participation active des seniors sont aussi des objectifs poursuivis avec satisfaction.

Nous avons toutefois relevé certaines lacunes auxquelles la CAS tâchera de remédier pour ce nouveau triennat. La CAS mettra également en place de nouveaux projets.

B. Missions (Rappel du décret)

- a) Emettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société;
- b) Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors;
- c) Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française;
- d) Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

C. Compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatives aux seniors

- La culture : Promotion de la culture :
- *pour les seniors : accessibilité, mobilité, adaptation des horaires (matinée...), coût (entrée,...), information centralisée et accessibilité à l'information, ... ;*
- Promotion de l'Interculturalité ;
- Développement de l'Education Permanente :
- *pour les seniors : citoyenneté active (entre autre par les CCCA, ...) ;*

- L'éducation sanitaire : promotion à la santé : information, prévention, dépistage
- *pour les seniors : éducation quant aux problèmes souvent liés à l'âge : Alzheimer, Parkinson, chutes, canicule, dénutrition, maintien à domicile, solitude et dépression, ... ;*
- Information et interpellation sur la création d'initiatives :
- *pour les seniors, par exemple, les hôpitaux de jour gériatriques ;*
- Le sport : Promotion de la pratique sportive
pour les seniors : pratique sportive adaptée aux aînés, accès et plage-horaire des infrastructures sportives, coût ;
- L'enseignement :
pour les aînés : promotion des universités d'aînés.

D. Plan d'action 2016-2018

Ce plan reprend le modèle de plan d'action proposé en 2012. Il repose sur 6 objectifs généraux (OG), lesquels sont déclinés en objectifs spécifiques (OS) et en objectifs opérationnels (OP). Il a été adapté pour répondre aux conditions de 2015.

Objectifs généraux du plan d'action (par ordre de priorité) :

- OG1 : Promotion de la participation active des seniors
- OG2 : Changement de regard sur les vieillissements
- OG3 : Information et sensibilisation des seniors
- OG4 : Veille stratégique : information sur et maîtrise des projets relatifs aux seniors
- OG5 : Visibilité de la CAS et de ses recommandations
- OG6 : Optimisation du fonctionnement de l'association

Objectifs spécifiques et opérationnels

OG1 Promotion de la participation active des seniors

- OS11 : Faire connaître les principales revendications des seniors
 - OP111 : Interroger les associations membres afin de connaître leurs revendications
Ce travail doit être repris systématiquement.
 - OP112 : Répercuter leurs revendications vers les décideurs et médias
- OS12 : Etre un centre de référence en matière de CCCA et former, en collaboration avec les Provinces, à la création et la bonne gestion des CCCA

OP121 : Soutenir la création, la restructuration et la dynamisation des CCCA

OP122 : Informer les membres des CCCA sur les objectifs et les bonnes pratiques de ceux-ci

OP123 : Former les membres des CCCA à la participation aux réunions, à la conduite de réunions, à la création de dossiers...

OP124 : Relayer les revendications des CCCA via la presse, le site,...

Pour ce qui concerne les CCCA, le travail de systématisation est entamé :

- mise des informations sur le site (documents de référence, exemples de bonnes pratiques, cadastre des CCCA en Région wallonne et en Région bruxelloise, etc.)

- contacts avec les pouvoirs provinciaux pour les encourager à soutenir les CCCA et pour partager les ressources mises en place (dont les formations)

- plaidoyer vers les pouvoirs communaux pour la création de CCCA où il n'y en a pas encore et pour l'amélioration du fonctionnement là où existe déjà un CCCA

- invitation aux CCCA à interagir avec les travaux des commissions.

OS13 : Assurer la représentabilité de la CAS-Commission des Seniors

La CAS est de plus en plus reconnue comme un organisme représentatif des questions liées aux seniors. Nous comptons bien renforcer cette reconnaissance et multiplier nos interventions.

OG2 Changement de regard sur les vieillissements

OS21 : Organiser des « Assises des Vieillissements »

Le projet d'organisation d'Assises des vieillissements » est un projet phare pour les années 2015 et suivantes. Il s'agit de lancer un événement important, mobilisateur et interpellant sur les questions liées au vieillissement, avec le concours d'un maximum d'acteurs : associations représentatives, chercheurs et académiques, conseils consultatifs, pouvoirs politiques aux différents niveaux ...

OP211 : Faire l'inventaire des ressources (personnes, productions,...)

OP212 : Définir les thématiques

OP213 : Préparer les thématiques en comités restreints

OP214 : Lancer les Assises des Vieillissements en 2017

OP215 : Préparer les publications préparatoires aux Assises du Vieillissement

OP216 : Rédiger et diffuser les conclusions

OG3 Information et sensibilisation des seniors

OS31 : Créer et développer un réseau de personnes ressources

OP311 : Créer un réseau d'échanges d'informations avec les associations membres

Il s'agit ici d'optimiser les relations entre la CAS et ses différentes associations membres pour améliorer le rôle de coordination de la CAS.

OP 312 : Etablir des contacts réguliers avec les départements académiques qui travaillent sur les problématiques des vieillissements

Un grand travail de recherche est effectué dans différents départements académiques autour des questions liées aux vieillissements. Il est important que la CAS prenne et garde le contact avec ces milieux académiques.

OS32 : Développer des outils de communication performants à l'intention des seniors

OP321 : Animer le site

OP322 : Réaliser des fiches

OP323 : Développer un agenda des activités des membres sur le site

OG4 Veille stratégique : expertise sur les projets relatifs aux seniors

OS41 : S'informer et analyser tout projet législatif ou réglementaire concernant les seniors

OP411 : Désigner un responsable de la veille stratégique, en relation avec les associations membres

OP412 : Informer les membres de la Commission de tout projet concernant les seniors

OP413 : Analyser les projets en commission d'actualité et le répercuter vers le CA

OS42 : Prendre position sur les projets

OP421 : Elaborer des positions écrites sur chaque projet

OP422 : Extérioriser ces avis vers le monde politique

OG5 Visibilité de la CAS et de ses recommandations

OS51 : Etablir des contacts avec tout organe consultatif des seniors ou instance abordant fréquemment des problématiques essentielles dans la vie des seniors (niveau fédéral, régional, communautaire, provinciaux, Vlaamse Ouderenraad,...) ainsi que des gouvernements et parlements de la FWB, des Régions Wallonne et Bruxelles-Capitale, de la Communauté germanophone

OP511 : S'informer des réalisations de ces organes

OP512 : Informer ces organes des productions de la CAS

OS52 : Développer la communication

OP521 : Collaborer avec les responsables communication des organisations membres

OP522 : développer la présence de la CAS sur les réseaux sociaux

OP523 : Réaliser une plaquette de présentation de la CAS-Commission des seniors de la FWB

OG6 Optimisation du fonctionnement de l'association

OS61 : Continuer le travail des commissions actives

OS62 : Dynamiser les commissions en attente

OS63 : Formaliser une procédure pour les mandats ponctuels et récurrents

OS64 : Engager un-e chargé-e de projet (si subvention)

Cet objectif est essentiel pour le développement de la CAS, comme expliqué en conclusions du rapport 2012-2015.

OP641 : Etablir un descriptif de fonction

OP642 : Rentrer un dossier de demande de subvention

OS65 : Déterminer une procédure plus formelle de suivi des décisions du CA

Annexes

1. Statuts
2. Mémoire de la CAS - Septembre 2014
3. Courrier à Monsieur le Ministre Di Antonio
4. Communiqué de presse relatif à l'augmentation des tarifs seniors pour les transports publics
5. Rapport d'activité 2012
6. Rapport d'activité 2013
7. Rapport d'activité 2014
8. Rapport intermédiaire de la Commission citoyenneté
9. Production de la Commission Lieux de vie
10. Règlement d'ordre intérieur
11. Descriptif de fonction a été établi pour la secrétaire administrative ainsi que pour le webmaster
12. Dossier de demande de points APE
13. Programme du colloque sur les CCCA Bruxellois et rapport de l'étude
14. Programme du colloque pour les 10 ans de la CAS
15. Boîte à outils pour CCCA
16. Comptes 2014